



Le Petit Vendho

Chères Vendholésiennes chers Vendholésiens,

à l'heure où j'écris ces quelques lignes, la situation sanitaire reste tendue au niveau national. D'un point de vue local, longtemps « épargné », notre département connaît actuellement une augmentation du nombre de cas de Coronavirus.

Notre seul mode d'action actuel reste le respect des gestes barrières et de limiter les sorties au strict minimum.

Sur le plan local, la municipalité met tout en œuvre pour assurer l'ouverture de l'école et des services publics.

J'en profite pour remercier l'ensemble des employés communaux ainsi que les conseillers qui s'investissent au maximum pour cela.

Nous nous adaptons régulièrement aux directives de l'État qui nous arrivent au gré de l'évolution du contexte sanitaire.

D'ici la fin d'année, la situation ne devrait guère évoluer, c'est pourquoi toutes les festivités communales (repas des aînés, Noël des enfants...) n'auront pas lieu, mais la municipalité fait de son mieux, et mettra en place des actions restreintes pour compenser ce « vide » social.

D'ici là, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03.23.66.20.68 en cas de besoin, mais surtout : restez prudents, prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous

Xavier Passet

Ecole

En dépit du contexte sanitaire actuel, les enfants du village et des alentours continuent de se rendre à l'école quotidiennement.

Un dispositif établi permet de les accueillir dans le respect des gestes barrières préconisés.

Par ailleurs les classes ont été équipées de nouvelles armoires financées par la mairie et l'ensemble du matériel informatique (tablettes et ordinateurs) a été remis à jour.

N'oubliez pas de vous munir de l'attestation fournie par l'école pour emmener et récupérer vos enfants.

Enfin, les travaux de sécurisation sur les grilles et le portail continuent!

Les enfants ont rendu hommage à Mr Samuel Paty entourés des enseignants et d'une délégation du conseil municipal.

Afin de respecter le protocole sanitaire renforcé, Mr Fournier a doté

les élèves de quatre masques lavables brodés par notre entreprise locale Brod'Escaut.



Travaux

- En septembre dernier, les écluses de sécurité ont été pérennisées aux différentes entrées du village. Ces aménagements ont pour but de faire baisser la vitesse des véhicules dans nos rues et ces zones sont désormais passées à 30 km/h (des contrôles vont être prochainement réalisés). Alors pour la sécurité de tous: levez le pied!
- Un couvreur est intervenu en nacelle pour réparer les fuites du toit de l'église.



Projets à venir

Lors du dernier conseil municipal du 24 septembre 2020 (dont le compte rendu est disponible en mairie), divers projets ont été entérinés pour les trimestres à venir:

* Changement de sens des priorités dans le village, toujours dans un souci de faire baisser la vitesse des véhicules, notamment des camions.

* Aménagement d'un parking pour le cimetière et la salle des fêtes

* Rénovation du parc de jeux et ses installations
Restauration de la passerelle menant à l'air de jeux

Par ailleurs le département propose le remplacement des plots rouges et blancs du pont par des feux tricolores, les études sont en cours.

Caravane informatique "En Terre Connectée"

Cela fait quelques mois que la Caravane connectée sillonne notre secteur.

Ouverte à toutes et à tous, y compris les débutants, elle propose aux participants d'apprendre à se servir de logiciels informatiques de la vie courante comme Word (traitement de texte), Excel (tableur), montage photos, initiation à la programmation...

Elle va malheureusement devoir mettre en pause ses ateliers.

Des ateliers en visioconférence sont mis en place.

Pour plus d'information sur Facebook : EnTerreconnectée ou en mairie



France Services

La communauté de communes du Pays de Vermandois vous propose un service itinérant sur mesure pour répondre à vos questions et vous accompagne dans vos démarches administratives (Formation, Emploi, Retraite, Santé, Justice, Budget, Logement, Mobilité, Courrier, Etat civil, Famille).

Elle sera notamment présente sur la place de Vendhuile chaque premier lundi du mois: 2/11/20, 7/12/20, 04/01/21 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le service par téléphone: 03.23.09.50.51 ou par mail: franceservices@cc-vermandois.com.

Personnel communal

En octobre, Mme Lucky Angélique a quitté ses fonctions de secrétaire de mairie.

C'est maintenant Mme Letemple Estelle qui assure l'accueil en mairie et l'agence postale.

Mme Letemple reprend également une partie des fonctions d'animations et services au sein de l'école en remplacement de Mme Marqué Marjorie qui a quitté notre commune pour de nouvelles aventures.

Souhaitons leur bonne continuation.

Recensement et inscription en mairie

Nous invitons tous les jeunes de plus de 16 ans à venir se faire recenser en mairie si ce n'est déjà fait.

Nous convions également les nouveaux habitants de la commune à venir se faire connaître en Mairie.

Voisinage

* Il nous est encore malheureusement obligé de rappeler que toute nuisance sonore, feux de papiers / végétaux sur les terrains privés sont interdits par la loi et passibles d'amendes.

Merci de respecter votre voisinage.

* Plusieurs retours nous ont également été faits sur des caméras de surveillances installées par des particuliers.

Bien que l'article 226-1 du code pénal et l'article 9 du code civil autorisent ces installations, ils précisent également qu'une caméra chez soi ou dans son jardin ne doit en aucun cas filmer le voisinage ou la voie publique.

Merci d'avance de prendre vos dispositions en ce sens.



Télécommunication

La Société Orange a informé la commune de son intention d'installer une antenne relais 4G au niveau de l'ancien poulailler Bédet dans le chemin des morts à une centaine de mètres des plus proches maisons. Un rendez-vous est prévu pour définir un meilleur emplacement

Frelon Asiatique

Venez signaler en mairie la présence de leur nid si vous en rencontrez, ils sont visibles en haut des arbres.

3 nids ont déjà été détruits.



Déchèterie ouverte



Le vendredi 30 octobre, la décision avait été prise de fermer les déchèteries par mesure de précaution et dans l'attente d'une réponse des services de l'État pour connaître la nature des déplacements autorisés pour les habitants.

Nous vous informons que par décision du Préfet, les déchèteries seront réouvertes à compter de ce mardi 3 novembre 2020, selon les horaires habituels.

Pour vous s'y rendre, veiller à :

- Se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case : « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».
- Porter son masque sur le site et respecter les consignes du gardien.
- Prendre ses outils (fourche, pelle, balai...) nécessaires au déchargement et au nettoyage du sol après passage.

Benne à déchets

Avec l'arrivée de l'hiver, la benne à déchets n'est plus en service. Elle retrouvera sa place au début du printemps, l'information vous sera communiquée.



Permanences des élus

Chaque samedi matin, des conseillers municipaux sont à votre écoute en mairie de 9h30 à 11h.



Appel aux dons

Il commence à faire froid, l'hiver arrive.

Nous mettons en place une permanence le mercredi 25 novembre de 9h à 12h dans l'ancienne poste du village afin

de récolter des couvertures, des plaids, des serviettes, des croquettes pour chats, chatons et chiens...

Car suite au confinement les refuges ne peuvent pas effectuer d'opérations caddies dans les grandes sur-

faces.

Vos dons seront distribués dans les SPA, SDA, et associations... Merci de votre générosité pour vos amis à quatre pattes.



Numéros utiles

Cabinet d'infirmières Association Saint Vincent de Paul: 03.23.66.20.91 ou 06.09.95.86.57

Docteur Vandeville : 03.23.08.18.77

Pharmacie Van Inghelandt à Le Catelet: 03.23.66.21.77

SOS Médecins à Saint-Quentin: 03.23.50.50.50

Pompiers: 18

Samu: 15

Ouverture de la mairie
du Lundi au Vendredi 08H30→11H30

Ouverture de l'agence postale
le 1er et 3ème samedi du mois 10h→11h

Tél : 03.23.66.20.68

Mail : mairie-vendhuile@wanadoo.fr

Site internet : www.vendhuile.fr

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.	Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Avions	Autorisés sauf déplacements entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et le reste du territoire.	Médiathèques	Fermées.
Bars	Fermés.	Musées	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.	Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Bibliothèques	Fermées.	Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Cafés	Fermés.	Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.	Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.	Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.	Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.	Rassemblements/ réunions	Interdits si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Cimetières	Ouverts.	Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Cinéma	Fermés.	Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Cirques	Fermés.	Salles de concert	Fermées.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.	Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure dans 15 jours.	Services publics	Ouverts.
Crèches	Ouvertes.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.	Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Ehpad	Les visites restent autorisées.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Extrascolaires (activités)	Interdites.	Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Festivals	Interdits.	Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Fêtes foraines	Fermées.	Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.	Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Grands événements	Interdits.	Trains touristiques routiers	Interdits.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.	Transports scolaires	Autorisés.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.	Transports (locaux)	Autorisés.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.	Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.	Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.	Zoos	Fermés.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.		
Mairies	Ouvertes.		
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites.		

INFORMATION **#COVID19**

Adoptez les bons réflexes avec le masque



Une fois en place ne le touchez plus



Ne le mettez pas dans votre poche



S'il est humide ou souillé changez-le



Lavez-vous les mains avant et après l'avoir mis



Une fois utilisé, jetez-le dans une poubelle